

**QUELQUES REMARQUES ET ENSEIGNEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR LE DROIT DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
(Luxembourg, 16 mai 2018)**

René SCHLECHTER

Ombudsman fir d'Rechter vum Kand (Luxembourg)¹

Après ce devoir un peu compliqué de synthèse réalisé par Serge Léonard, je souhaite pour ma part faire quelques remarques. On m'a demandé si la vidéo « *C'est compliqué* » était un cas construit. Et bien non, il s'agit d'un cas tout à fait réel, présenté sous forme de film d'animation mais fondé sur des interviews que j'ai moi-même conduites. D'ailleurs hier, nous sommes allés dans la famille pour présenter la vidéo et ça a été un moment émouvant pour cette famille de voir ainsi défiler cinq ou six années de sa vie.

À l'ORK, nous avons choisi la thématique des droits de l'enfant dans les situations transfrontalières et internationales pour la rédaction de notre rapport de l'année dernière car dans notre pratique, nous remarquons que souvent le fait qu'il y ait des frontières et des nationalités différentes complique la vie des enfants. Dans l'une des tables rondes, on a demandé si c'était important d'avoir une nationalité. Or, même dans une société *child-friendly* comme la société luxembourgeoise peut l'être, si vous n'avez pas de nationalité, vous ne pouvez pas percevoir par exemple les allocations familiales.

C'est le cas des enfants de la vidéo « *C'est compliqué* »². Pour en revenir à cette famille, je peux vous dire qu'entre-temps, nous avons réussi à débloquer partiellement la situation, à faire obtenir aux enfants un droit de séjour au titre du regroupement familial pour une durée d'un an qui pourra être renouvelée pour 3 ans (c'est exactement la situation de la maman), et la caisse d'allocations familiales a de façon tout à fait exceptionnelle donné son accord pour le versement des allocations familiales. Mais vous le voyez, c'est tout de même bien compliqué !

Pour ce qui est maintenant des perspectives d'avenir, vous aviez parlé, Madame de Hemptinne, de la reconnaissance et de la confiance. Moi je souhaite ardemment qu'on parvienne effectivement à **mettre en place quelque chose qui contribue à la reconnaissance et à la confiance au-delà des frontières, entre professionnels de terrain, juges et justices.**

Vous avez aussi parlé de collaboration efficace et rapide. Selon moi, la rapidité à trouver des solutions adéquates est primordiale car les situations d'attente peuvent être très douloureuses pour les enfants et les parents ; tant que les décisions ne sont pas prises, les enfants restent en situation d'insécurité.

Et en même temps, vous avez dit : « parfois il faut aller vite, mais parfois il faut aussi prendre le temps de comprendre les situations. » Alors si les délais de traitement des situations servent à mieux comprendre ce qui se passe, dans ce cas, je suis tout à fait d'accord mais cela suppose qu'on travaille dans la transparence. Dès que les personnes comprennent pourquoi les arbitrages demandent du temps, l'attente est un peu moins douloureuse et cela protège un peu mieux les enfants aussi.

¹ L'intervention orale de Monsieur Schlechter a été remise en forme afin d'être insérée dans les présents actes écrits de la conférence.

² La vidéo intitulée « *C'est compliqué* » a été présentée lors de la conférence ; elle est accessible sur YouTube à partir du lien suivant : <https://youtu.be/wbPAGDUYAx0>

La vidéo montre les difficultés que peuvent rencontrer les enfants de demandeurs de protection internationale pour obtenir des papiers d'identité en règle et accéder aux droits. La vidéo est basée sur une histoire authentique.

Un autre point me frappe depuis ce matin. Il me semble que les juristes avec les conventions internationales ont trouvé des procédures pour, par exemple, clarifier la question de la compétence alors que dans le secteur psycho social, ce n'est pas toujours si clair. Parfois est le plus compétent celui qui agit en premier. Dans de nombreux dossiers que je suis amené à examiner, **ce n'est pas la famille qui pose problème mais le manque de communication et de collaboration entre les professionnels.** Et si s'ajoute le phénomène de la frontière, alors cela devient encore plus compliqué. Je le remarque car lorsque je fais un courrier ou un email à un service à l'étranger, les réponses sont beaucoup plus prudentes et méfiantes que lorsque je m'adresse à une institution luxembourgeoise. Au Luxembourg, les gens savent à peu près ce qu'il en retourne quand l'ORK leur adresse un email.

Une autre intervention invite à la réflexion, celle de Monsieur Erhard Zimmer du Margaretentstift. Monsieur Zimmer dit qu'il faudrait aussi **que les services et institutions se remettent en question, qu'ils se demandent pourquoi il faudrait envoyer les enfants ailleurs, au-delà des frontières.** Il encourage à s'interroger sur ce qu'il faudrait mettre en place, changer dans l'offre actuelle, pour pouvoir travailler avec les familles et les enfants.

Je ne veux pas reprendre ici tous les échanges intéressants que nous avons pu avoir, d'autant que Serge Léonard a déjà fait une synthèse instructive. Mais il me reste à formuler quelques remerciements avant de donner la parole à Monsieur le ministre, Monsieur Braz. D'abord, merci Monsieur Braz du temps que vous prenez pour venir à notre conférence. Ensuite, je veux remercier le public, vous, qui êtes venus manifester votre intérêt pour la thématique traitée. De même, je remercie le petit groupe en charge de l'organisation de la conférence, qui a travaillé de façon très créative avec l'appui de Catherine Filpa et Nathalie Calvi. Je voudrais aussi remercier Jacques Rihoux coordonnateur du programme de recherche-action Proximam-Lotharingie dont parlait Serge Leonard tout à l'heure, parce que sans Jacques Rihoux, moi en tant qu'Ombudsman je ne serais pas là aujourd'hui. C'est lui le premier qui m'a contacté pour me faire part de ces projets. Je voudrais évidemment remercier aussi tous les partenaires du projet. Vous avez vu, il y en a beaucoup et c'est parfois difficile de se coordonner mais la bonne volonté est là. Et pour finir, je tiens à remercier Inès Kurschat qui a accepté d'animer cette journée avec un programme très chargé et qui a réussi malgré les indisciplines des uns et des autres à rattraper le temps. Je vous donne maintenant la parole, Monsieur Braz.

[Le ministre de la justice, Monsieur Félix Braz, a ensuite clôturé la rencontre]